

 <p>PRÉFET DES ALPES- MARITIMES</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>Règlement de la journée Courbes et Trajectoires</p>	 <p>Deux Motorisées 06</p>
--	---	---

ARTICLE 1 – DESCRIPTION.

En collaboration avec la Préfecture des Alpes-Maritimes, bureau de la sécurité routière, l'Escadron Départemental de la Sécurité Routière de la Gendarmerie Nationale et les carabiniers du Prince de Monaco, l'Association Deux Roues Motorisées 06 (2RM06), organise des journées Courbes et Trajectoires pour les motocyclistes.

Cette action de sécurité routière en faveur des motocyclistes, financée par la Préfecture des Alpes-Maritimes, est inscrite au Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR).

La journée est ouverte à tout participant titulaire d'un permis moto A et A2.

Les participants seront informés et sensibilisés aux notions de base de la sécurité routière par des épreuves pratiques. A noter qu'il ne s'agit pas d'une journée de formation.

ARTICLE 2 - PUBLIC ET VÉHICULES CONCERNÉS.

Cette opération s'adresse à l'ensemble des motocyclistes soucieux de leur sécurité et celles des autres, circulant notamment sur les routes maralpines.

Elle est ouverte à tous les véhicules à 2 roues immatriculées, même en WW et répondant aux normes de circulation routière, ayant des caractéristiques conformes aux exigences du code de la route. A défaut le concurrent ne pourra pas prendre le départ.

Le permis de conduire, le certificat d'immatriculation ainsi que l'attestation d'assurance du véhicule engagé devront être présentés le matin de l'épreuve.

En cas d'absence ou de défaut de validité d'un de ces documents, le concurrent ne pourra pas prendre le départ.

Les 125 cm³, les scooters et les motos à trois roues ne sont pas acceptés.

ARTICLE 3 – ASSURANCE.

La journée trajectoire de sécurité est organisée conformément aux prescriptions du présent règlement auquel le participant s'engage à se soumettre par le seul fait de son inscription.

Le participant devra vérifier que son assurance couvre les sinistres susceptibles de survenir de son fait durant les différentes épreuves.

Le participant renonce à tout recours contre l'association Deux roues Motorisées 06, organisateur de cette journée.

ARTICLE 4 - DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION.

L'amplitude horaire est de 7h30 à 17h30.

Le point de rendez-vous se situe :

- soit au centre administratif départemental de Nice

https://www.google.fr/maps/@43.6753105,7.199521,3a,75y,160.3h,87.73t/data=!3m6!1e1!3m4!1shvt_S6EWZ0LwaVwOffLOZw!2e0!7i13312!8i6656

GPS

Latitude N 43° 40' 31,019"

Longitude E 7° 11' 58,529"

- soit à la gendarmerie juste à côté D'ESCOTA , près de l'autoroute sortie 52

GPS

Latitude N 43° 42' 13,765"

Longitude E 7° 11' 22,18"

Le lien ci-dessous vous indique l'endroit avec google map

https://www.google.fr/maps/@43.7037968,7.189469,3a,75y,47.08h,89.95t/data=!3m6!1e1!3m4!1s7bq2o8furCco_fJp2_HIDQ!2e0!7i13312!8i6656

Vous pouvez utiliser le site www.coordonnees-gps.fr pour situer ce point sur une carte.

Vous trouverez un plan d'accès ci-dessous.

Le programme est le suivant :

7h30 - accueil :

- vérifications par les forces de l'ordre : permis, assurance, état du véhicule.
perception d'un gilet airbag, d'un intercom et d'un café de bienvenue ;

- les sensibilisations débuteront à 8h15 par une démonstration du gilet airbag, puis par l'explication de la trajectoire de sécurité, suivi d'un topo sur l'accidentologie deux roues motorisées ;

vers 10h00 - exercices de maniabilité sur un parking ouvert au public ;

vers 12h00 - déjeuner sera pris en commun ;

vers 13h30 - encadré par les forces de l'ordre, évolution sur route ouverte ;

vers 17h30/18h00 - débriefing de fin de journée.

ARTICLE 5 – LES SENSIBILISATIONS.

Elles sont au nombre de deux :

- 1) maniabilités, (travail principalement sur le regard).
- 2) conduite sur route (conduite sécuritaire dans les virages, durant 3 heures).

ARTICLE 6 – PARTICIPANTS

Cette journée est réservée au seul conducteur de la moto.

Pour des raisons d'organisation, le nombre maximum sera de 20 motos. Une fois cette limite atteinte, aucune inscription ne pourra être prise en compte.

Attention, les passagers ne sont pas acceptés, sauf cas exceptionnel.

ARTICLE 7 – INSCRIPTIONS

Une pré-inscription électronique est obligatoire.

Envoyer un courriel de réservation à l'adresse suivante :

pref-charge-de-mission-2rm-06@alpes-maritimes.gouv.fr

Dans le sujet du message écrivez : **courbes et trajectoires**

Dans le corps du message écrivez : **votre nom, votre prénom, n° de téléphone, la date de la session qui vous intéresse.**

Cette étape est indispensable pour connaître le nombre de participants, anticiper la logistique et confirmer votre inscription.

Après réception de votre courriel, la disponibilité sera vérifiée.

Des informations complémentaires vous seront alors demandées par messagerie.

ARTICLE 8 – REGLEMENT

Le participant s'engage à :

- accepter la publication de photos les concernant et/ou les reportages et articles que l'administration ou la presse pourraient publier ;
- se conformer strictement au code de la route et aux consignes des encadrants.
- respecter l'environnement, pas de déchets dans la nature ni sur la route.

ARTICLE 9 – PARTICIPATION A LA SESSION

La participation est fixée à **40 €**, payable par carte bleue, à l'association 2RM06, sur un site internet sécurisé géré par le Crédit Mutuel.

Trajectoire **Accélération**

Position **Regard**

Sécurité Routière Deux Roues Motorisées des Alpes-Maritimes

Journée de sensibilisation à la sécurité routière pour les deux roues motorisées.

Association loi de 1901 inscrite à la Préfecture de Nice, RNA W061016225, SIREN 922909603

Vos coordonnées

Nom *	<input type="text"/>	Prénom *	<input type="text"/>
Adresse email *	<input type="text"/>	Adresse *	<input type="text"/>
Code postal *	<input type="text"/>	Ville *	<input type="text"/>
Pays *	<input type="text" value="France"/>	Date de la session	<input type="text" value="j/mm/aaaa"/>

Ces informations sont obligatoires pour le traitement de votre commande. Elles seront conservées pour la durée de prescription légale attachée à l'opération. L'accès à vos données personnelles est strictement limité à l'exploitant de la page et au sous-traitant en charge de l'hébergement du site. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679 (du 27 avril 2016) (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de participation et d'effacement de vos données, ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un courriel au responsable du traitement : 2rm06@nic61.com

Votre participation

Montant à régler : €

Total à payer 0,00 €

Cette participation donne droit à :

- café de bienvenue ;
- un repas à midi.

Une fois le montant perçu, votre inscription sera prise en compte définitivement, et sera confirmée par l'envoi d'un message électronique valant convocation à participer à cette journée.

Le participant s'engage avoir pris connaissance du règlement et respecter la totalité des articles du règlement, **par le seul fait de son inscription.**

La gendarmerie à côté d'ESCOTA

